

- Aux chefs des établissements d'Enseignement de Promotion sociale organisé par la Communauté française.

<b><u>Circulaire</u></b>		Administrative	
<b><u>Emetteur</u></b>	Direction Générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française		
<b><u>Destinataire</u></b>			
<b><u>Contact</u></b>	<b>Madame ANCIAUX</b>		
	<b>Téléphone : 02/413 39 43</b>		
	<b>Mail : <a href="mailto:jacqueline.anciaux@cfwb.be">jacqueline.anciaux@cfwb.be</a></b>		
<b><u>Document à renvoyer</u></b>	OUI		
<b><u>Date limite d'envoi</u></b>	31 mai 2011		
<b><u>Objet</u></b>	Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française		
	<b>Réseaux : Communauté française</b> <b>Niveaux &amp; Services :</b>		

Renvoi(s) :

Nombre de pages :

texte : 2 pages

- annexe : 7 pages

**OBJET**: *Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.*

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 10 mai 2011, contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour les emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir par nomination à titre définitif dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française, pour l'année scolaire 2011-2012.

Les candidatures doivent être introduites, sous peine de nullité, par envoi recommandé à la poste, le mardi 31 mai 2011 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Communauté française**  
**Direction générale des personnels de l'enseignement**  
**de la Communauté française**  
**Direction de la Carrière des personnels**  
**Bureau 3 E 354**  
**Boulevard Léopold II, 44**  
**1080 Bruxelles**

**Je vous invite à présenter la copie ci-jointe de l'appel aux membres du personnel concernés, en fonction dans votre établissement.**

Il y a lieu d'être **attentif** aux différentes possibilités évoquées dans la rubrique concernant l'introduction des candidatures.

**J'insiste sur l'importance d'attirer l'attention des temporaires protégés** désignés dans votre établissement que leur candidature ne doit pas nécessairement se limiter au(x) seul(s) emploi(s) qu'ils occupent en leur qualité de temporaire protégé dans votre établissement. En effet, ils ont également **le droit de postuler** dans d'autres établissements où ils ne sont pas désignés actuellement, des emplois vacants de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) ils ont obtenu une désignation, pendant l'année scolaire 2007-2008 et/ou l'année scolaire 2008-2009 et/ou l'année scolaire 2009-2010 et/ou 2010-2011 en qualité de temporaire protégé.

Je vous signale enfin que l'avis qui est publié au Moniteur belge du 10 mai 2011 constitue la seule source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple information fournie aux chefs d'établissement et n'a donc aucun caractère officiel.

Des renseignements complémentaires au sujet de la présente circulaire peuvent être obtenus auprès de Mme Jacqueline ANCIAUX (02/413.39.43).

A l'avance, je vous en remercie.

Christian NOIRET  
Directeur général a.i.

# MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

\* \* \*

## **Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.**

**(année scolaire 2011-2012)**

\* \* \*

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions de l'article 46 sexies de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements

Il vise les emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir par nomination à titre définitif dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française et est destiné aux seuls membres du personnel qui ont effectivement exercé des prestations en qualité de temporaire protégé pendant l'année scolaire 2007-2008 et/ou l'année scolaire 2008-2009 et/ou l'année scolaire 2009-2010 et/ou l'année scolaire 2010-2011.

### **CONDITIONS REQUISES :**

Dans l'enseignement de promotion sociale, nul ne peut être nommé à titre définitif dans un établissement et une fonction considérés s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté économique européenne sauf dérogation accordée par le Gouvernement ;
- 2° être de conduite irréprochable ;
- 3° jouir des droits civils et politiques ;
- 4° avoir satisfait aux lois sur la milice ;
- 5° posséder les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement ;
- 6° être désigné, ou l'avoir été au cours des 4 années scolaires qui précèdent l'appel à nomination, en qualité de temporaire protégé dans la fonction dans laquelle l'emploi est déclaré vacant ;
- 7° ne pas avoir fait l'objet, dans la fonction considérée, pendant les deux dernières années scolaires d'un rapport défavorable d'un chef d'établissement ou de l'inspection compétente ;
- 8° ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par le pouvoir organisateur ou par tout autre pouvoir organisateur d'un autre réseau ;
- 9° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats.

Un rapport défavorable couvrant moins de 100 périodes de prestation n'est pas pris en compte s'il est suivi d'un rapport favorable dans la fonction considérée couvrant au moins 400 périodes.

LISTE DES EMPLOIS VACANTS

**Abréviations**

**CG** : cours généraux

**CT** : cours techniques

**PP** : pratique professionnelle

**CTPP** : cours techniques de pratique professionnelle

**DI** : degré inférieur du secondaire

**DS** : degré supérieur du secondaire

**STC** : supérieur de type court

Simultané : si pour deux emplois relatifs à la même fonction dans le même établissement, le terme **OUI** apparaît dans la dernière colonne, cela signifie qu'ils ne peuvent être attribués au même candidat ; mais, ils peuvent être demandés tous les deux par un candidat.

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
706	1	EVERE	CT PSYCHOLOGIE	DS	46	OUI
707	1	EVERE	CT PSYCHOLOGIE	DS	58	OUI
708	1	RIXENSART	CG 3ème et 4ème LANGUE SI ROMANE	DI ESPAGNOL	120	
709	1	UCCLE	CT SCIENCES COMMERCIALES/SCIENCES ECONOMIQUES	STC	40	
710	1	WOLUWE-SAINTE-PIERRE	CG 3ème et 4ème LANGUE SI ROMANE	DI ESPAGNOL	240	
711	2	ATH	CG FRANÇAIS	DI	40	
712	2	ATH	CG 3ème et 4ème LANGUE SI ROMANE	DI ITALIEN	40	
713	2	MOUSCRON	CT ART FLORAL	DI	52	
714	2	MOUSCRON	CT PEDICURIE	DS	70	
715	2	MOUSCRON	PP ART FLORAL	DI	160	
716	2	MOUSCRON	PP PEDICURIE	DS	110	
717	2	PERUWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	DI NEERLANDAIS	240	
718	2	PERUWELZ	CT FRANÇAIS/ COMMUNICATION	DS Français	120	
719	2	PERUWELZ	PP ARTS APPLIQUES	DS	240	
720	2	PERUWELZ	SURVEILLANT-EDUCATEUR	Volume horaire hebdomadaire	18	
721	2	TOURNAI	CT NURSING/SOINS INFIRMIERS	DS	163	
722	2	TOURNAI	SURVEILLANT-EDUCATEUR	Volume horaire hebdomadaire	18	
723	3	COLFONTAINE	CT ARTS APPLIQUES	DI	40	OUI
724	3	DOUR	CT CONSTRUCTION	STC	40	
725	3	DOUR	CT TOPOGRAPHIE-GEOMETRE	STC	40	
726	3	FRAMERIES	CT ELECTRICITE	DS	48	OUI
727	3	FRAMERIES	CT SOUDURE	DS	40	
728	3	FRAMERIES	CT DENTELLE	DI	100	
729	3	FRAMERIES	CT SCIENCES SOCIALES	STC	40	
730	3	FRAMERIES	PP SOUDURE	DS	50	

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
731	3	MONS	CT SOUDURE	DS		174
732	3	MONS	CT PHOTOGRAPHIE	DS		68
733	3	MONS	CT ESTHETIQUE ANIMALE	DS		100
734	3	MONS	CT PSYCHOLOGIE-PEDAGOGIE-METHODOLOGIE	DS		120
735	3	MONS	PP ELECTRICITE AUTOMOBILE	DS		96
736	3	MONS	PP SOUDURE	DS		290
737	3	MONS	PP PHOTOGRAPHIE	DS		60
738	3	MONS	PP COIFFURE	DI		1000
739	3	MONS	PP ESTHETIQUE ANIMALE	DS		120
740	4	MORLANWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	STC	NEERLANDAIS	80
741	4	MORLANWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	DI	NEERLANDAIS	120
742	4	MORLANWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	STC	ANGLAIS	160
743	4	MORLANWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	DI	ANGLAIS	120
744	4	MORLANWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	DS	ANGLAIS	100
745	4	MORLANWELZ	CS STENODACTYLOGRAPHIE	STC		240
746	4	MORLANWELZ	CT FRANCAIS/COMMUNICATION	DS	Français	40
747	4	MORLANWELZ	CT INFORMATIQUE	STC		40
748	4	PHILIPPEVILLE	CG 1ère et 4ème LANGUE (LANGUES ROMANES)	DS	ITALIEN	120
749	4	THUIN	CG 3ème et 4ème LANGUE SI ROMANE	DI	ESPAGNOL	120
750	4	THUIN	CT PHOTOGRAPHIE	DS		160
751	5	BLEGNY	PP MENUISERIE	DI		218
752	5	DISON	CT PHOTOGRAPHIE	DS		240
753	5	DISON	SURVEILLANT-EDUCATEUR		Volume horaire hebdomadaire	36
754	6	GRACE-HOLLOGNE	CG LANGUES GERMANIQUES	DI	ANGLAIS	120
755	6	GRACE-HOLLOGNE	CT INFOGRAPHIE	DS		40
756	7	ARLON	CG FRANÇAIS	DI		80
757	7	ARLON	CT TAPISSIER-GARNISSEUR	DI		40
758	7	ARLON	PP ART FLORAL	DI		60
759	7	LIBRAMONT-CHEVIGNY	CG FRANÇAIS	DI		40
760	7	LIBRAMONT-CHEVIGNY	PP HORTICULTURE	DI		50
761	7	MARCHE-EN-FAMENNE	CG 3ème et 4ème LANGUE SI ROMANE	DI	ESPAGNOL	40
762	7	MARCHE-EN-FAMENNE	CG LUXEMBOURGEOIS	DI		40
763	8	NAMUR	CT MECANIQUE	STC		70

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
764	8	NAMUR	CT HORLOGERIE-FINES MECANIQUES	DI	40	
765	8	NAMUR	CT CARROSSERIE	DS	64	
766	8	NAMUR	CT SCIENCES COMMERCIALES/SCIENCES ECONOMIQUES	STC	160	
767	8	NAMUR	CT SCIENCES COMMERCIALES/SCIENCES ECONOMIQUES	DS	40	
768	8	NAMUR	CT DROIT	DS	40	
769	8	NAMUR	PP HORLOGERIE-FINES MECANIQUES	DI	120	
770	8	NAMUR	PP CARROSSERIE	DS	160	

## **FORME DE LA CANDIDATURE :**

La demande sera rédigée sur le formulaire de demande de nomination à titre définitif reproduit à la dernière page du présent appel.

## **INTRODUCTION DES CANDIDATURES :**

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature au :

**Ministère de la Communauté française  
Direction générale des personnels de l'enseignement  
de la Communauté française  
Direction de la Carrière des personnels  
Boulevard Léopold II, 44 – bureau 3 E 354  
1080 BRUXELLES.**

**au plus tard le mardi 31 mai 2011** (la date de la poste faisant foi).

**Les candidatures doivent être introduites par une lettre recommandée à la poste et dans la forme et le délai fixés par le présent appel.**

- Dans l'hypothèse où le candidat n'a obtenu une désignation en qualité de temporaire protégé au cours de l'année scolaire 2007-2008 et/ou l'année scolaire 2008/2009 et/ou l'année scolaire 2009/2010 et/ou l'année scolaire 2010/2011 que dans une seule fonction, il ne pourra postuler qu'un ou plusieurs emplois de cette fonction.

Chacun des emplois de cette fonction sera repris selon un ordre de priorité dûment précisé dans le formulaire de candidature.

- Dans l'hypothèse où le candidat a obtenu une désignation en qualité de temporaire protégé au cours de l'année scolaire 2007-2008 et/ou l'année scolaire 2008/2009 et/ou l'année scolaire 2009/2010 et/ou l'année scolaire 2010/2011 dans plusieurs fonctions, il pourra postuler un ou plusieurs emplois dans chacune de ces fonctions. Chacun des emplois (appartenant à l'une ou à l'autre des ces fonctions) sera repris selon un ordre de priorité dûment précisé dans le formulaire de candidature.

## EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'APPEL

### Cadre I

Le membre du personnel est autorisé à limiter sa charge de nomination à une charge incomplète dont le volume sera un multiple de 20.

Dans cette hypothèse, il indiquera par exemple « **Charge incomplète 18/20** » ou « **Charge incomplète 16/20** » ou « **Charge incomplète 10/20** » dans l'espace réservé à cet effet.

Pour une limitation à 18/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 720/800es ou à 900/1000es ou encore, par exemple, à 360/800es + 450/1000es

Pour une limitation à 16/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 640/800es ou à 800/1000es ou encore, par exemple, à 480/800es + 200/1000es

Pour une limitation à 10/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 400/800es ou à 500/1000es ou encore, par exemple, à 100/800es + 375/1000es

J'attire la particulière attention du membre du personnel qui bénéficierait déjà d'une nomination à titre définitif sur les dispositions de l'article 46 du décret de l'arrêté royal du 22 mars 1969 qui précisent : « le membre du personnel nommé à titre définitif à une fonction principale à prestations complètes dans l'enseignement de promotion sociale perd le bénéfice d'une nomination antérieure à une fonction principale, à prestations complètes ou incomplètes.

Si le membre du personnel est nommé à titre définitif dans plusieurs fonctions, le nombre total de périodes attribuées dans ces différentes fonctions ne peut pas dépasser le nombre minimum de périodes requis fixé à l'article 9, alinéas 1er et 2, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 octobre 1993 portant statut pécuniaire des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française. »

### Cadre II

Dans l'hypothèse où le candidat postule sa nomination dans plusieurs emplois, cette colonne permet de déterminer l'ordre de priorité de chacun des emplois qu'il sollicitera dans la colonne suivante.

### Cadre III

Le candidat indiquera le numéro de l'emploi vacant sollicité. La numérotation poursuit celle de la liste des emplois vacants reprise dans l'appel de l'année dernière.

Si le candidat sollicite sa nomination dans plusieurs emplois (il doit bien entendu être en mesure de les occuper tous), les heures vacantes que son classement lui permettrait d'obtenir lui seront attribuées pour l'ensemble des emplois sollicités.

Toutefois, dans l'hypothèse où l'attribution du total des heures vacantes que son classement lui permet d'obtenir dépasserait une charge complète ou dépasserait la limitation de la charge sollicitée, les heures vacantes postulées seront attribuées d'abord dans le premier emploi sollicité ensuite dans le deuxième emploi sollicité et ainsi de suite selon l'ordre des emplois sollicités dans l'espace réservé à cet effet.

Le candidat a donc la possibilité de postuler des emplois (qu'il est nécessairement en mesure d'occuper) au sein d'établissements différents.

### Cadre IV

Une candidature peut comporter une ou plusieurs fonctions.

Il s'agit bien entendu de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) le candidat a obtenu une désignation au cours de l'année scolaire 2007-2008 et/ou l'année scolaire 2008/2009 et/ou l'année scolaire 2009/2010 et/ou l'année scolaire 2010/2011 en qualité de temporaire protégé.

### Cadre V

Aucun commentaire particulier.



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION A TITRE DEFINITIF DANS UN (OU PLUSIEURS) EMPLOI(S) VACANT(S) D'UNE (OU DE PLUSIEURS) FONCTION(S) DE RECRUTEMENT POUR LAQUELLE (LESQUELLES) LE MEMBRE DU PERSONNEL A OBTENU UNE DESIGNATION A TITRE DE TEMPORAIRE PROTEGE AU COURS DES ANNEES SCOLAIRES 2007-2008 et/ou l'année scolaire 2008-2009 et/ou l'année scolaire 2009/2010 et/ou l'année scolaire 2010/2011 (ANNEE SCOLAIRE 2011-2012)**

o NOM (Majuscules)	Epouse de :																					
o PRENOM																						
o MATRICULE																						
DATE DE NAISSANCE	<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>																					
o RUE	N° : Boîte :																					
o CP	LOCALITE :																					
o TELEPHONE/GSM																						
o ADRESSE E-MAIL																						

Je signale <sup>1</sup> que :

- je ne bénéficie d'aucune nomination à titre définitif dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (prom soc, plein exercice, HE...).
- je bénéficie déjà actuellement d'une ou de plusieurs nominations à titre définitif dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (prom soc, plein exercice, HE...).

A compléter en précisant la (les) fonction(s), la (ou les) fraction(s) horaire(s) de nomination ainsi que l' (les) établissement(s) concerné(s).

Fonction	Volume horaire	Etablissement
	/	
	/	
	/	

**Cadre I**

Dans l'éventualité où, en fonction de mon classement, je serais en droit d'obtenir tous les emplois postulés ci-dessous, je demande que ma candidature soit limitée à une charge totale de :

\_ \_ /20èmes

Cadre II	Cadre III	Cadre IV	Cadre V
Ordre de priorité des emplois vacants sollicités	Numéro de l'emploi vacant sollicité	Fonction (Reprendre le libellé complet de la fonction sollicitée)	Mention complémentaire (à préciser uniquement dans les situations prévues dans la liste des emplois vacants)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

Date :

Signature :

<sup>1</sup> Cocher la case correspondant à votre situation actuelle